

## BAZANCOURT / Deux morts dans un silo de sucre L'un des deux rescapés raconte

**Frédéric Soulier a réchappé à l'accident qui a coûté la vie à deux techniciens cordistes dans un silo de la sucrerie de Bazancourt le 13 mars dernier. Il raconte le déroulement des faits.**

Le tragique accident, survenu le 13 mars à la sucrerie de Bazancourt, a causé la mort de deux techniciens cordistes : Arthur Bertelli et Vincent Dequin.

Ils étaient alors quatre à opérer dans le silo de sucre n°4 de l'entreprise Cristal Union. « Nous étions chargés de son décrêtage », précise Frédéric Soulier, l'un des deux rescapés.

Blessé, et encore sous le choc, il raconte comment l'intervention a viré au cauchemar. « Le silo doté d'un ascenseur extérieur, nous l'avons emprunté pour monter jusqu'en haut. Nous y

avons accédé en passant par des trous d'homme et sommes descendus en rappel jusqu'au sucre, à environ 10 m de sa base. »

Cette dernière étant incurvée, les quatre techniciens cordistes n'étaient pas sur du plat. « En fonction de l'endroit où nous nous trouvions, nous avions entre 8 à 10 m de sucre sous nos pieds. »

Embauchée par la société rémoise de nettoyage industriel Carrard Services et recrutée par une agence d'intérim spécialisée dans les travaux sur corde, l'équipe de professionnels

devenait débarrasser la paroi du silo de ses agglomérats de sucre. « Pour ce faire, nous nous étions libérés de la tension de la corde. Sans cela, impossible d'approcher les bords du silo. »

« Equipés de pelles en plastique, Arthur, Vincent et moi nous sommes vite rendus compte que nous ne pourrions rien faire avec. Comme ça allait tout seul pour Hamid, qui avait une pioche, nous avons demandé à changer de matériel. Sont alors descendus sur corde une pioche supplémentaire et deux tridents. » Postés les plus prêts du bord du silo, Hamid et Frédéric

cassaient les agglomérats de sucre. Arthur et Vincent les repoussaient quant à eux vers le bas. Ils étaient par ailleurs chargés de trouver une trappe d'accès latérale, située à 7 m de la base du silo.

**« Fermez les trappes ! »**

« Nous venions de commencer quand, tout à coup, il y a eu un glissement. Là, juste sous nos pieds, juste où nous étions en train de travailler. Comme un cône de 3 m 50 de diamètre, sur 3 à 4 m de profondeur. Le mou de corde a été entraîné, nous avec. Sauf Hamid, qui était en dehors de la cavité. Au début, c'était comme dans du sable mouvant. Nous hurlions : fermez les trappes ! Par réflexe. Et puis, il y a eu un gros effondrement. Vincent m'a dit : coupe ta corde, t'es pas dedans ! Ce que j'ai réussi à faire. Le sucre continuait à tomber, tomber, tomber. Nous criions, demandions de l'aide. On nous disait que ça venait, mais pas assez vite. »

Posté avec un vigile au sommet du silo, leur chef d'équipe

est alors descendu pour essayer de creuser. « Je lui indiquais où étaient mes collègues, mais plus on bougeait et pire c'était... » Les sapeurs-pompiers, dont une équipe du Grimp (groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux) ont enfin pris le relais.

Arthur Bertelli et Vincent Dequin ont péri asphyxiés, sous 2 000 à 3 000 tonnes de sucre. Le premier, qui demeurait à Millau (dans l'Aveyron), avait 23 ans. Le second, qui habitait à Somme-Vesle (près de Châlons-en-Champagne) et présidait le comité départemental d'escalade de la Marne, en avait 33. Tous deux étaient expérimentés et détenteurs d'un diplôme d'agent technicien cordiste, remis à l'issue d'une formation spécifique d'une durée d'un an. Leur profession les amenait à accomplir des missions de durée variable et en milliers périlleux :

**« Aucun plan d'évacuation »**

silos alimentaires, barrages hydroélectriques, centrales nucléaires, sites pétrochimiques, etc.

Quelle est leur part de responsabilité dans ce drame ? Quelles sont celles de la société Carrard Services et de l'entreprise Cristal Union ? À l'enquête, menée par un juge d'instruction depuis qu'une information judiciaire contre X pour homicides involontaires a été ouverte, de le démontrer.

« Aucun plan d'évacuation n'était prévu », met en exergue Frédéric Soulier, qui fait aussi remarquer l'absence de moyens de communication entre les tech-



Vincent Dequin (notre photo), notamment président du comité départemental d'escalade de la Marne, exerçait cette profession depuis six ans ; Arthur Bertelli, depuis trois.

nicien cordistes, leur chef d'équipe et le personnel de la sucrerie. « Idéalement, nous aurions dû être en possession de tal-  
kie-walkie antidéflagrants. »

Une trappe d'évacuation a-t-elle été ouverte sans concertation pour permettre la vidange du sucre ? Une « bulle d'air » s'est-elle formée,

provoquant l'effondrement du tas et l'effet siphon ? Frédéric Soulier penche pour la première hypothèse.

« Il était initialement prévu que les trappes d'évacuation se trouvant sur nos côtés soient ouvertes au fur et à mesure de notre progression », ajoute-t-il, sous-entendant que l'une d'elle l'ait malencontreusement été.

Sophie BRACQUEMART

### Deux précédents dans la Marne

Le 19 mai 2010, un employé de la société rémoise Carrard Services a fait une chute de 15 m alors qu'il nettoyait un silo des Grands Moulins de Reims. Le 2 octobre de la même année, un saisonnier a été victime d'une chute mortelle depuis le haut du silo n°4 de la sucrerie de Bazancourt.

Dans un cas comme dans l'autre, des enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur les circonstances de ces dramatiques accidents.



C'est dans le silo n°4 de la sucrerie de Bazancourt (53 m de haut et 37 m de diamètre) que sont morts, asphyxiés, deux techniciens cordistes, le 13 mars.

## EPERNAY / Sortie de route Une blessée grave



Après une collision avec un arbre, la conductrice a dû être désincarcérée.

Hier vers 9 h 30, une jeune femme a été blessée à la sortie d'Épernay après avoir perdu le contrôle de son véhicule. Seule dans sa voiture, elle quittait la ville par la route départementale 3 en direction de Chouilly quand elle a soudain quitté la route et heurté un arbre.

Consciente malgré un choc violent, elle a dû attendre l'arrivée des pompiers d'Épernay pour être désincarcérée. La jeune conductrice est gravement blessée, mais ses jours ne sont pas en danger. Traitée sur place par le Smur, elle a ensuite été évacuée vers l'hôpital d'Épernay.

Les gendarmes de la compagnie d'Épernay ont mis en place une circulation alternée jusqu'à ce que la voiture puisse être déplacée.

## REIMS / Les fumeurs qui squattaient un local voisin sont partis Le salon de coiffure n'est plus « shooté » au cannabis

« Je tiens un salon de coiffure, pas une fumerie de haschich ! J'en respire pourtant tous les jours. C'est intenable ! J'ai beau me plaindre, personne ne fait rien. C'est inadmissible de me laisser travailler dans ces conditions. »

C'était l'hiver dernier (l'union du 22 décembre). Installée au centre commercial Croix-du-Sud, dans le quartier Croix-Rouge à Reims, la coiffeuse de la place Auguste-Rodin n'en pouvait plus de subir les effluves de cannabis provenant d'une cave mitoyenne de son salon. « Le mur est poreux. Quand il y a le feu derrière, la fumée arrive chez moi. C'est pareil pour les odeurs de cannabis », expliquait la commerçante.

**Cave fermée, murs isolés**

La situation perdurait depuis plusieurs semaines. Résultat : une intoxication chronique à l'origine de maux divers (migraines, picotements des yeux, brûlures dans la gorge, irritations de la peau, sommeil perturbé...).

Dans ce coin de Croix-Rouge où l'actualité n'est pas toujours heureuse — il n'y a qu'à songer au tabac-presse voisin qui ferme chaque après-midi et le week-end pour cause de « vols » et d'« incivilités » (l'union du 24 mars) —, voila une nouvelle qui fait plaisir : le salon de coiffure n'est plus enfumé.

« L'Effort rémois a bougé après la parution de l'article. Depuis, ça ne sent plus et je suis enfin tranquille », confirme la coiffeuse. Celle-ci pensait que le local utilisé par certains jeunes pour consommer du cannabis à l'abri des regards était celui des poubelles. En fait, il s'agissait d'une cave dont les locataires n'avaient plus l'usage. L'Effort rémois en a condamné l'accès et a réalisé des travaux d'isolation pour rendre étanche les murs mitoyens au salon.

La coiffeuse respire à nouveau, ses clients aussi. Quant aux fumeurs, on ignore s'ils ont trouvé un autre endroit pour « tirer le bedo » entre eux, sans importuner le voisinage.

F.C.



Fini les odeurs de cannabis dans ce salon de coiffure de la place Auguste-Rodin : la cave voisine qui servait de « fumerie » a été fermée.